

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 22 JUN 2017

N° 2017-07-05

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du treize juin deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Aubres, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 133  
Présents (mini 30) : **38**

Nombre de voix

En exercice : 252  
Présentes : 46  
Exprimées par pouvoirs : 105  
**Total (mini 127) : 151**

**Quorum atteint**

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteur de 6 voix)**

Anne-Sophie RIGAULT

**3 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)**

Jean-Jacques MONPEYSEN, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND.

**34 représentants des communes, communes associées et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

André AUBERIC, Marcel BAGARD, Monique BALDUCHI, André BALANDREAU, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Jean-Marc BOUVIER, Philippe CAHN, Marie-Claire CARTAGENA suppléante, Michel COUBAT, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, Guy FAURE, José FERNANDES, Evelyne GAUTHIER, Didier GIREN, Christian GODART, Marc GUERIN, Laurent HARO, Dimitri JOLY, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Patrick LIEVAUX, Henriette MARTINEZ, Patrick MEGE, Marie-Pierre MONIER, Christiane NICOLAS suppléante, Jacques NIVON, Éric RICHARD, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Geneviève VEUX suppléante.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre Yves BOCHATON et Dominique GUEYTTE à André AUBERIC, Rosy FERRIGNO et Eliane BARREILLE à Marcel BAGARD, Mounir AARAB et Claude AURIAS à Christian BARTHEYE, Alain D'HEILLY à Sébastien BERNARD, Caroline YAFFEE et Béatrice ALLIROL à Michel COUBAT, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Guy FAURE, Didier-Claude BLANC et Ghislaine SAVIN à José FERNANDES, Jeannie DENIEAULT et Jean SCHÜLER à Evelyne GAUTHIER, Stéphane CLOSSE à Didier GIREN, Gérard TENOUX et Françoise PINET à Christian GODART, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Sylvie LAMBERT et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Marie-Pierre MOUTON et Corinne MOULIN à Henriette MARTINEZ, Viviane COURBET et Pierre SCHIAZZA (le Saix) à Marie-Pierre MONIER, Abel RIXTE à Jean-Jacques MONPEYSEN, Dominique MALLIE et Gérard COUPON à Jacques NIVON, Jean GARCIA et Claude THOMAS à Éric RICHARD, Catherine NESTEROVITCH et Valery LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean Marc ARCHAMBAULT et Pierre SCHIAZZA (CCBD) à Michel ROLLAND, Pierre COMBES à Didier ROUSSELLE.

### Délégués excusés

Claude BAS, Hugues BENEYTON, Françoise CASALINO, Fabienne DARINI, Roger DIDIER, Damien DURANCEAU, Chantal EYMEOD, Bruno LAGIER, Anne LORNE, Bernard MATHIEU, Franck MUCKE, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

### Invités excusés

Bernard ROUDIL - Sous-préfet de Nyons

### Participaient également à la réunion :

Viviane JOTTAY suppléante

Christophe BONAL (DDT 26), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme), Sébastien NINON (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur), Frédéric GIRARD (Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes)

Madame Pascale ROCHAS est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Etat définitif du budget et plan de financement de l'animation LEADER 2015-2016**

- ◆ Vu la délibération n°2013-12-02 du 13 décembre 2013, actant la candidature du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales pour assurer le portage administratif et juridique du programme LEADER 2014-2020. Ce dernier a été retenu en février 2015.
- ◆ Vu la délibération n°2014-10-04 du 24 octobre 2014, actant la création d'un poste contractuel d'animateur LEADER de catégorie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée de 6 ans.
- ◆ Vu la délibération n°2015-12-19 du 3 décembre 2015, actant le budget et le plan de financement de l'animation et du fonctionnement du programme LEADER pour l'année.

La Présidente expose :

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales a sollicité la Région Rhône-Alpes pour financer les postes dédiés à l'animation et la gestion du programme LEADER UAP sur les années 2015 et 2016.

La Région Auvergne - Rhône-Alpes en date du 17 janvier 2017 a souhaité que le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales formule une demande de financement unique pour l'animation et la gestion du programme sur les années 2015 et 2016, et ce sur la base des dépenses réellement engagées.

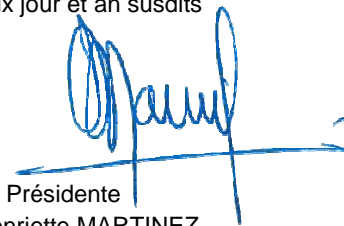
Il y a donc lieu de modifier les montants initialement votés pour ces deux années. La Présidente propose de retenir le budget et le plan de financement suivant :

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Chef de projet LEADER	37 550,10 €	FEADER 80%	73 356 €
Animation LEADER	2 086,27 €		
Gestion LEADER	24 632,15 €		
Direction administrative et financière	6 513,39 €		
Frais de déplacements	2 573,94 €	Autofinancement 20%	18 339 €
Coûts indirects (coûts directs x25%)	18 339 €		
<b>TOTAL</b>	<b>91 695 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>91 695 €</b>

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Décide** de déléguer au bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action.
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits



La Présidente  
Henriette MARTINEZ